



Prescriptions pour la circulation avec des caravanes en Suisse

Longueur La caravane peut avoir une longueur maximale, timon compris, de 12 m.
La longueur de l'ensemble de véhicules (véhicule tracteur + caravane) ne doit pas dépasser 18,75 m.

Largeur La caravane peut avoir une largeur maximale de 2,55 m.
Le véhicule tracteur doit être muni à gauche et à droite, extérieurement, d'un rétroviseur permettant au conducteur d'observer la chaussée sur les côtés de la carrosserie de la remorque et à l'arrière sur une distance de 100 m au minimum.
Le chargement éventuel ne doit pas dépasser latéralement le véhicule tracteur ni la caravane.

Poids Le poids effectif de la caravane ne doit pas dépasser la charge remorqueable inscrite dans le permis de circulation du véhicule tracteur.

Vitesse

Dans les localités	50 km/h
Hors des localités:	
voitures automobiles légères tirant une caravane dont le poids total autorisé n'excède pas 1'000 kg	80 km/h
voitures automobiles légères tirant une caravane dont le poids total autorisé est supérieur à 1'000 kg	80 km/h
autoroutes et semi-autoroutes pour les voitures automobiles tirant une caravane	80 km/h

Réservées sont les limitations de vitesse inférieures indiquées par des signaux.

Attention! Les caravanes doivent être munis d'une vignette propre!

L'ACS ne se porte pas garant de ces indications.